



---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil municipal :  
le 12/12/2025

Publication :  
le 29/12/2025

**SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025**

**Délibération n° D-2025-410**

Subvention - Convention financière - Avenant n°7 - Association  
Pour l'Instant - CACP Villa Perochon - 1er acompte 2026

**Président :**

**Monsieur Jérôme BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Aline DI MEGLIO, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Madame Ségolène BARDET, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Véronique ROUILLE-SURVAULT, Monsieur Hugo PASQUET--MAULINARD, Madame Julia FALSE.

**Secrétaire de séance :** Madame BOUTRIT Sophie

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Christelle CHASSAGNE, ayant donné pouvoir à Madame Florence VILLES, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, ayant donné pouvoir à Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Hervé GERARD, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Madame Noélie FERREIRA, ayant donné pouvoir à Madame Aurore NADAL, Madame Fatima PEREIRA, ayant donné pouvoir à Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Elsa FORTAGE, ayant donné pouvoir à Madame Julia FALSE

**Excusés :**

Monsieur Baptiste DAVID, Madame Cathy GIRARDIN.

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2025**

Délibération n° D-2025-410

**Pôle Vie de la Cité et du Territoire**

**Subvention - Convention financière - Avenir n°7 -  
Association Pour l'Instant - CACP Villa Perochon -  
1er acompte 2026**

Madame Florence VILLES, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

La Ville de Niort, dans le cadre de sa politique d'action culturelle, a signé une convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Etat – Ministère de la Culture (Direction Régionale des Affaires Culturelles), la Région Nouvelle-Aquitaine et l'association Pour l'Instant – Centre d'Art Contemporain Photographique d'Intérêt National Villa Perochon, afin de contribuer au développement artistique et culturel de la Ville particulièrement dans le domaine de la photographie pour les années 2022 à 2026.

En parallèle de cette convention pluriannuelle d'objectifs quadripartite, la Ville de Niort a également signé une convention financière avec l'association Pour l'Instant qui précise les modalités de versement de la subvention pour les années 2022 à 2026. Au titre de cette convention qui stipule dans son article 3 un premier versement au 31 janvier, il vous est demandé d'attribuer un acompte de 50 000 € qui viendra en déduction de la subvention annuelle de fonctionnement 2026.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°7 à la convention financière signée avec l'association Pour l'Instant ;
- autoriser sa signature et le versement à l'association Pour l'Instant d'un acompte de 50 000 € au titre de la subvention 2026 sous réserve des crédits adoptés au budget primitif 2026, conformément aux dispositions financières prévues dans ledit avenant.

### **LE CONSEIL ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

**Sophie BOUTRIT**

**Jérôme BALOGE**



**AVENANT N°7 A LA CONVENTION FINANCIERE  
ENTRE LA VILLE DE NIORT  
ET L'ASSOCIATION POUR L'INSTANT  
CENTRE D'ART CONTEMPORAIN PHOTOGRAPHIQUE  
D'INTERET NATIONAL VILLA PEROCHON**

**ENTRE** les soussignés

**La Ville de Niort**, représentée par Monsieur Jérôme BALOGE, Maire en exercice, agissant en cette qualité et en vertu d'une délibération du Conseil municipal du 18 décembre 2025.

*D'une part,*

**ET**

**L'Association Pour l'Instant Centre d'Art Contemporain Photographique d'Intérêt National Villa Pérochon**, représentée par Monsieur Brice HUGAULT, Vice-Président dûment habilité à cet effet, ci-après dénommée l'Association Pour l'Instant ou l'Association.

*D'autre part,*

**Il a été convenu et arrêté ce qui suit**

**PREAMBULE**

La Ville de Niort a signé une convention financière avec l'Association Pour l'Instant - Centre d'Art Contemporain Photographique d'Intérêt National Villa Pérochon, qui précise les modalités de versement de la subvention, prévue dans la convention d'objectifs, pour les années 2022 à 2026.

Le présent avenant précise les modifications qui sont apportées à certains articles de ladite convention financière.

**ARTICLE 1**

L'article 3 « Modalités de versement de la subvention » est modifié comme suit :

A titre d'acompte sur la subvention 2026, la Ville de Niort accorde une somme de 50 000 € à l'Association Pour l'Instant qui viendra en déduction de la subvention globale de fonctionnement 2026.

Le versement de cet acompte sera effectué en une seule fois par virement administratif sur un compte ouvert au nom de l'Association au vu d'un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal.

**ARTICLE 2**

Les dispositions de la convention financière non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Pour l'Association Pour l'Instant  
Le Vice-Président

Pour le Maire de Niort  
L'Adjointe déléguée

Brice HUGAULT

Christelle CHASSAGNE